

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le sept mai deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du trente avril deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membre excusée n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2021

Secrétaire de séance : Mr BREUX Sylvain

Délibération 2021/023 en date du 7 mai 2021

Approbation de la convention de partenariat avec l'Escalier pour des ateliers numériques

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté des Communes des Portes de Vassivière veut s'inscrire dans un projet de « Coordination numérique » en partenariat avec l'Escalier, qui intervient déjà sur le territoire de Noblat.

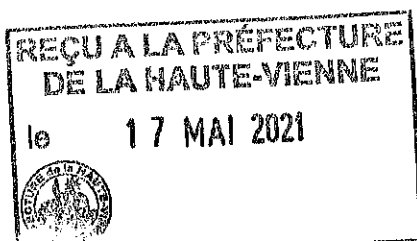
L'objectif serait de proposer un service en faveur des habitants du territoire qui auraient besoin d'aide dans leurs démarches en ligne ou d'une manière plus générale dans l'utilisation d'outils numériques. Madame le Maire explique que l'aide aux habitants dans leurs démarches en ligne est un besoin récurrent, et qu'un nombre non négligeable d'administrés se rend au secrétariat de mairie pour obtenir de l'aide dans diverses démarches (Pole Emploi, Assurance maladie, impôts...).

Considérant que ce projet semble intéressant pour la commune et ses habitants, et sur demande de Madame le Maire, Monsieur Serge Bouty a accepté le rôle de "réfèrent / contact" pour la commune de Doms. Celui-ci fait une présentation synthétique et rappelle l'intérêt du projet.

Madame le Maire donne lecture de la Convention de partenariat avec l'Escalier (tiers lieu numérique) pour des ateliers numériques.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Mme le Maire à organiser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Escalier, ainsi que tous documents en lien avec celle-ci.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an qui précèdent.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 10 Mai 2021.
Le Maire

